

Espace temps.net

Penser les humains ensemble.

Le cadre bâti : les formes face à la norme.

Responsable éditoriale , le lundi 19 janvier 2009

Quelle est la portée réelle de la règle et des conventions dans l'aménagement urbain ? Comment les acteurs sociaux tentent-ils de l'instrumentaliser ou de s'en échapper ? En contraste d'une perspective strictement normalisatrice, considérons que la forme urbaine se modèle au gré des projets, au gré des rentabilités, au gré même de la concurrence entre les formes parfois symboliques de la ville.



1, « Collage city », New York, 2006.

L'objet de la troisième partie de ce séminaire *Reprendre formes* est de comprendre les interrelations entre forme et pouvoir à travers les regards croisés de disciplines différentes. Comment les normes influencent-elles les formes mais aussi comment la forme peut-elle influencer la norme ? Les exposés et le débat

proposent
aussi d'autres
pistes de
réflexion sur
des
paramètres ou
outils pouvant
influencer ou
produire nos
formes
urbaines.
Ainsi Agnès
Sander, de
par son
analyse de la
constitution
d'une percée
hausmanienne
, la rue des
Pyrénées,
nous explique
comment le
jeu et les
stratégies des
acteurs privés
influencent la
forme. Marie
Fauconnet
nous montre
en quoi les
instruments
juridiques
déterminent,
façonnent ou
figent le
paysage
urbain. Sa
présentation
du projet
urbain
propose des
éléments
opérationnels
de
développen
t urbain par
processus et
projet. Les

architectes du
Laboratoire
de la
production
architecturale
de l'Epfl nous
introduisent
aux méthodes
de production
de design
architectural
à l'aide
d'algorithmes
et d'outils
numériques et
reviennent sur
un travail
mené avec
leurs
étudiants pour
la mise en
place d'une
« constitution
» urbaine. Ce
débat est
discuté par
Michel
Hubert,
professeur et
sociologue des
Facultés
Universitaires
de Saint Louis
à Bruxelles en
Belgique.

**Percées
hausma
nniennes
atypiques
au
19^e siècle
: la rue
des
Pyrénées,
un
aménagement**

ment hors normes.

Agnès Sander,
architecte-
urbaniste,
École
Nationale des
Ponts et
Chaussées et
Laboratoire
Mrte,
Université de
Cergy-
Pontoise

Agnès Sander
nous propose
l'analyse des
relations
entre
planification,
résistance à la
planification
et forme par
l'analyse fine
d'une percée
hausmannien
ne. À travers sa
présentation,
l'objectif est
de
comprendre
pourquoi,
malgré la
rigueur des
plans
d'Hausmann,
la rue des
Pyrénées n'a
pas
aujourd'hui le
gabarit
hausmannien
typique. Sa
méthode
d'analyse
consiste à

aller repérer
sur le terrain
les
déformations
par rapport au
type classique
hausmannien
et d'en
analyser et
expliquer les
causes par
l'étude
d'archives
historiques.
La
compréhension
de ces
formes
particulières
s'explique,
selon elle, en
partie par le
jeu de
relations
complexes qui
s'établit entre
les actions de
planification
venues des
institutions
publiques et
les micro-
actions des
propriétaires
et des
acheteurs de
terrain. En
temps normal,
afin de
réaliser une
percée,
l'emprise de
la voie était
expropriée
ainsi qu'une
tranche de
parcelle de
chaque

côté. L'objectif était de rentabiliser l'opération par la revente des parcelles.

Rue des Pyrénées, peu de parcelles ont été expropriées. Dans l'est parisien, les terrains ne se vendaient pas plus chers que 20 francs du m² car ils concernaient plutôt une population ouvrière. Ils n'avaient donc pas la même valeur foncière que l'avenue de l'Opéra où les terrains se vendaient à 200 francs du m². Les investisseurs avaient alors du mal à rentabiliser leur opération : même si le coût du foncier était plus faible, le coût de construction restait toujours le même.

Comme le précise François Loyer[1], cette situation s'est répercutée dans les contraintes architecturales. Alors que celles-ci étaient très strictes, avec des prescriptions importantes sur les façades à l'avenue de l'Opéra, il n'y eut qu'un seul immeuble construit dans le respect d'un cahier des charges dans la rue des Pyrénées. En tout temps, plus les terrains se vendent mal, plus les contraintes administratives deviennent faibles. La norme s'adapte en fonction de la situation économique.

Agnès Sander rajoute que l'hypothèse, qui consiste à

supposer que le bâti haut est construit sur les parcelles expropriées et le bâti hétéroclite sur les parcelles non remembrées, se trouve peu vérifiée. Il n'y aurait pas de causalité stricte entre expropriation et construction. En effet, les stratégies individuelles des propriétaires et financeurs étaient extrêmement variées. Comme les terrains étaient peu rentables, un propriétaire plus modeste pouvait acheter sa parcelle et se construire un café et un logement. Ainsi le promoteur Leroy a profité d'un nouveau débouché ouvert sur sa parcelle pour

construire une
petite cité de
maisons.

Agnès Sander
observe
néanmoins
quelques
expropriations
mais avec un
effet limité :
les parcelles
aux alentours
de la place
Gambetta
l'ont été afin
de construire
une mairie, un
square et un
hôpital. Les
immeubles
hauts
s'organisent
en bordure de
la place mais
dès que l'on
s'en éloigne,
très vite le
tissu des
faubourgs
reprend ses
droits. Il faut
de plus
préciser que
ces
immeubles en
bordure n'ont
été réellement
construits que
tardivement
sous la
troisième
République
après
l'ouverture de
la liaison avec
le centre de
Paris et les

portes de Paris. En 1862, l'ensemble des voies a fait l'objet d'un décret d'expropriation. Ce n'est qu'en 1870, fin du second empire et début de la troisième République, que l'œuvre a été prolongée : la rue des Pyrénées s'est trouvée insérée dans un réseau de voies qui relie la porte de Bagnolet et la porte des Lilas au centre de Paris par l'avenue de la République, passant ainsi du statut de rocade à pénétrante. Grâce à cette accessibilité améliorée, certains ont pu saisir l'opportunité et s'installer. Nous retrouvons ici la question intemporelle

de l'impact des infrastructures. L'ouverture d'une rue seule n'a eu aucun impact direct sur l'évolution du marché immobilier. Ce n'est que quand elle fut insérée dans un réseau plus large permettant la desserte de Paris qu'elle est devenue attractive.

La place du Guignier est aussi un exemple intéressant. Malgré des expropriations et un seul propriétaire, la place a peu changé de visage. Les constructions antérieures contraignent fortement l'évolution du secteur. Agnès Sander observe que si l'expropriation n'était pas plus large que la voie où une série de petites

maisons ont
été
construites, il
a été d'autant
plus difficile
de densifier la
percée
ultérieurement
pour des
raisons de
droit de vue
ou autres
réglementations.

L'exemple de
la rue des
Pyrénées
nous montre
que malgré la
rigueur des
prescriptions
architecturales
hausmanienne
s, celles-ci se
retrouvent
peu
appliquées en
particulier
dans un
contexte
foncier peu
rentable. Aux
raisons
financières
s'ajoutent une
succession de
micro-actions
de
planification
qui
conditionnent
au fur et à
mesure le
développement
futur du
secteur.

Aujourd'hui la vocation de la rue des Pyrénées n'est plus du tout à la densification et les habitants s'opposent même aux expropriations. Telle la cité Leroy, menacée d'une déclaration d'utilité publique en 1970 mais sauvée par ses habitants. Les maisons de ville sont désormais fortement prisées tout comme l'est parisien qui a été pris d'un effet de mode, l'entraînant vers une gentrification inévitable. Ainsi ce tissu, considéré comme un échec à l'époque haussmannienne, est devenu aujourd'hui une valeur immobilière importante à Paris.

Formes, normes et projet urbain.

Marie
Fauconnet,
juriste et
urbaniste,
Institut des
hautes études
en
administration
publique
(Idheap)

Marie
Fauconnet,
juriste,
analyse les
relations
entre droit et
forme
urbaine.
Après une
introduction
où elle nous
rappelle les
différents
enjeux des
instruments
juridiques,
elle vient sur
la notion de
projet urbain.
Le droit ,
selon elle, est
la première
ressource de
l'action
publique. La
loi a un rôle
de contrat
social entre
les citoyens et
les pouvoirs
publics. Le
droit privé
permet de

réguler les rapports entre acteurs privés tandis que le droit public dépend des autorités. Le droit public comme le droit privé ont des incidences fortes sur l'organisation de nos villes. En Suisse, plus de quatre-vingt-six décisions juridiques peuvent s'appliquer sur un terrain. La propriété privée est l'un des fondements de l'organisation du territoire. La maîtrise du foncier est souvent le pré-requis essentiel pour assurer une transformation. Selon les pays, la propriété privée est plus ou moins protégée. Ainsi en France, de par des politiques volontaristes et d'utilisation du droit

d'utilité
publique, des
importantes
transformatio
ns urbaines
sont possibles.
En Suisse, de
par
l'application
de la
démocratie
directe et une
protection
accrue de la
propriété
privée, les
transformatio
ns massives
de secteur
entier sont
plus rares.
Ainsi,
juridiquement
la forme
urbaine est
définie à la
fois par le
découpage du
parcellaire et
du réseau
viaire et par
les rapports
de droit privé
et les
prescriptions
de droit public
issus des
différentes
politiques
sectorielles.
Cependant,
ces normes
n'ont un sens
que si elles
sont
appropriées
par les
acteurs. Marie

Fauconnet nous donne l'exemple du quartier du Mervelet où les pouvoirs publics ont proposé plusieurs plans de densification. Les propriétaires se sont opposés à la planification par un référendum contre les plans de quartier et en signant entre eux des servitudes de non bâtir. Cette utilisation et appropriation des mécanismes juridiques associées à une forte mobilisation des habitants a abouti au statut quo de la forme urbaine.

Pour essayer de dépasser certains blocages juridiques et assurer une meilleure production

urbaine, la logique de projet urbain prend sens. Le projet urbain a pour vocation de maîtriser la transformation urbaine par une organisation meilleure de la production de la ville. Il se situe à la croisée de plusieurs éléments qui s'imbriquent : c'est à la fois un projet créatif, un projet politique, un processus de production (entendu en tant que démarche) et un espace juridique négocié. Le projet est délimité sur un territoire défini et la clé de sa réussite est la maîtrise foncière de l'ensemble par un même propriétaire maître d'ouvrage. Le projet urbain est une articulation

constante
entre
production,
réalisation et
gestion, une
articulation
entre forme et
contenu. Deux
exemples
français de
projets
urbaines— l'il
e de Nante et
l'île Seguin à
Boulogne
Billancourt —
et deux
exemples
suisses — le
Flon à
Lausanne et
l'Ecoparc à
Neuchatel —s
ont présentés.
Grâce au
projet urbain,
la forme
s'éloigne de la
norme. Ainsi
au Flon, un
centre
commercial et
lieu de vie
nocturne
prend forme
par l'action
d'un seul
acteur privé
tandis qu'à
Neuchâtel ce
sont les
principes de
durabilité qui
déterminent
la forme. À
Nantes, la
forme est
pensée en

tant que symbolique afin de respecter l'esprit du lieu. Le paysagiste Chemetov propose donc une modification du plan local d'urbanisme et détermine lui-même des nouvelles règles dans le sens de son concept urbanistique et paysager. Le droit est ainsi au service du projet, utilisé selon les besoins. Il faut rappeler qu'en France, la procédure de ZAC (zone d'aménagement concerté) est pratiquée depuis une trentaine d'années. Ces procédures complexes laissent une large place aux équipes de concepteurs notamment en termes de forme urbaine.

Marie
Fauconnet
précise que,
même si les
projets
urbains
présentent un
mode de
gestion
urbaine
intéressant,
ils sont parfois
complètement
déconnectés
du contrôle
démocratique,
ce qui peut
avoir des
incidences
non
négligeables
sur la
planification
territoriale.
Quel
compromis
peut-on alors
trouver entre
un projet
urbain
facilitant les
démarches
juridiques et
administrative
s et la prise en
compte des
usages ?

**Recherch
e et
enseigne
ment au
Laboratoi
re de la
productio
n de
l'architec**

ture : La complexité é comme générateur de forme en urbanisme et architecture[2].

Russel
Loveridge et
Henriette
Spoerl,
Laboratoire
de la
production de
l'architecture
(Lapa)

Russel
Loveridge,
ingénieur,
architecte
fortement
impliqué dans
les nouvelles
technologies
et Henriette
Spoerl,
architecte,
nous
présentent le
travail du
Laboratoire
de la
production de
l'architecture
(Lapa).
L'équipe a
plusieurs axes
de travail :
recherche,
enseignement
et pratique et
une
philosophie :
l'acte de

production du
design les
intéresse plus
que le produit
fini. Le
processus de
production est
vu comme un
acte de
création
intégrant
design,
production et
complexité.
Les deux
chercheurs
emploient la
métaphore de
« producteurs
de films » : le
but est de
suivre toute la
création du
film et
particulièrement
les phases
de tournage,
de
préparation et
de montage.
Ainsi, le Lapa
étudie tous les
facteurs qui
définissent et
influencent la
planification,
la conception,
la fabrication,
l'exécution,
l'utilisation et
le cycle de vie
de
l'architecture.

Le laboratoire
explore les
liens
principaux

entre les différents facteurs de production et la forme architecturale . L'objectif principal des recherches est de déterminer dans quelle mesure la sphère d'influence de l'architecte peut être maintenue ou étendue par l'application de technologies numériques. Des projets architecturaux vont prendre forme grâce à l'utilisation de nouvelles technologies et d'une chaîne numérique, du concept jusqu'à la production finale. Le terme « production » pense l'architecture à la fois comme un produit intellectuel, fort, fabriqué par des machines tout en n'oubliant

pas le côté
artistique.

Ainsi cette
chaîne
numérique se
construit
algorithmique
ment de la
manière
suivante :
définition des
paramètres à
prendre en
compte,
définition
d'une
balance/équili
bre/priorité
entre ces
paramètres,
cartographie
des relations,
constitution
de lignes
directrices,
exécution,
optimisation,
réajustement
de la balance
et des
paramètres.
L'objectif est
d'effectuer un
aller-retour
constant entre
production,
contrôle du
résultat,
réévaluation
du projet,
retour au
design. Les
outils
numériques
ne se
substituent
pas au

designer mais
sont avant
tout des outils
d'aide à la
conception. Ils
permettent
d'intégrer et
de réduire la
complexité.
Plusieurs
grands
bureaux
d'architecture
emploient ces
méthodes
pour la
conception,
tels que Frank
Ghery,
Norman
Foster,
Bernhard
Franken.

Des exemples
d'application
sont présentés
par le Lapa,
notamment
l'essai du
design de
bâtiments, en
prenant en
compte les
conditions
d'ensoleilleme
nt et
d'ombres :
comment
peut-on
maximiser la
densité en
ayant le
minimum
d'ombres
portées sur
les bâtiments
environnants

tout en optimisant le rendement énergétique et économique ? Des étudiants proposent alors des formes évasées. Une autre application a été testée en planification urbaine en Hollande sur un terrain vierge. Une centaine de plans différents ont été générés par un modèle informatique en fonction de paramètres économiques : quelle morphologie urbaine permet le meilleur amortissement des coûts du foncier et de viabilisation (construction des infrastructures et des réseaux) ?

Dans la deuxième partie de l'exposé, Henriette Spoerl

présente un des axes d'enseignement du Lapa. L'objectif est de sensibiliser les étudiants aux différents paramètres qui peuvent influencer l'architecture tout en leur permettant de réfléchir sur le rôle des différentes professions qui interagissent autour de la production architecturale. Le site choisi est le campus de l'Epfl et de l'Unil. Au lieu de proposer un master plan traditionnel, l'exercice est de proposer le développement d'une « constitution urbaine », série de lignes directrices qui guide la procédure de planification. L'enjeu n'est pas de proposer des interventions formelles ou organisationn

elles fixes
mais
d'organiser un
processus de
production.
Pour
développer,
cette
« constitution
», l'équipe
réunit des
professionnels
de différents
domaines :
paysagiste,
ingénieur
transport,
sociologue,
ingénieur
environnemen
t. Le but de la
« constitution
» pour un
nouveau
campus est de
créer un lieu
qui encourage
la créativité et
attire des
talents
académiques.
Ainsi un
campus
multifonctionn
el est
nécessaire
pour atteindre
cet objectif.
Les
propositions
présentées
par les
étudiants
intègrent des
stratégies de
développemen
t physiques,
sociales et

organisationnelles. Cinq projets sont le fruit du travail des étudiants : le triangle universitaire, le parc de connaissance, le réseau vert, le

groundfloor : lieu de circulation principale, la ville campus (à ce propos, lire l'article d'Elena Cogato-Lanza).

Débat et pistes de réflexion

...

Ces séances nous montrent que la construction de la ville est un aller-retour constant entre planification imposée, jeux des acteurs et experts de l'urbain tels qu'architectes, urbanistes ou même designers-informaticiens. Comment produire une esthétique architecturale dans sa

relation avec
la
réglementatio
n tout en
tenant compte
des usages ?
Quelle peut
être la marge
de l'acteur
public tirillé
entre
positionnemen
t dans un
réseau
mondial et les
caractéristiqu
es de la
population
locale ? Quels
instruments
existe-t-il pour
négocier avec
le privé ?

Le débat
repose
également la
question de
l'impact du
soutien
sécuritaire sur
les formes
urbaines. Déjà
très présent
dans le plan
d'Hausmann,
les *gated
communities*
en sont le
reflet dans
l'urbanisation
actuelle.

Pour ce qui
est de l'impact
de la forme
sur la norme,
comme Agnès
Sander le

précise, les règlements ont souvent suivi les architectes comme dans le nouveau POS (plan d'occupation des sols) de Paris en 1909. Parfois, ce sont les règlements qui suivent des mouvements sociaux. Cela a été le cas pour dans la mise en place des politiques paysagères sous Tibéri en 1996 avec la naissance de « l'urbanisme à visage humain ». Les revendications des habitants ont en effet prôné le maintien des ambiances et des paysages de secteur en opposition aux expropriations /démolitions de la Ville de Paris.

A travers l'exemple de Paris, nous voyons que l'échec d'une

politique à
une époque
donnée n'est
pas forcément
un échec plus
tard. Ainsi les
petites
maisons du
secteur
Pyrénées sont
maintenant
très
très
recherchées.
De même, une
forme urbaine
jugée
négativement
dans un
contexte, telle
que la tour en
France, peut
être très
recherchée
ailleurs,
comme c'est
le cas en Asie.

La
présentation
du Lapa
suscite
d'autres
interrogations
dans
l'assemblée.
Comment
intégrer les
acteurs dans
le processus ?
La
modélisation
n'est-elle pas
une
simplification
à outrance de
la réalité ?
Comment
intégrer des

paramètres
sensibles ou
sociaux dans
un modèle
numérique ?
Pourquoi
réfléchir de
manière si
rationnelle et
si systémique,
alors que nous
savons qu'une
grande part
de sélection
des projets
s'opère autour
de tout autres
dimensions
irrationnelles,
ou dira-t-on,
plutôt
rationnelleme
nt calculées ?

Même s'ils
doivent être
utilisés avec
parcimonie, le
Lapa nous
montre que
les outils
d'intelligence
artificielle de
simulation,
modélisation
et de
production
peuvent être
une bonne
assistance à la
conception
architecturale
, notamment
par le
paramétrage
de données
dites
métriques

telles que les lois ou paramètres physiques (visuel, thermique, acoustique). Ainsi ils peuvent permettre tant une optimisation énergétique et du confort, qu'une optimisation des coûts et une production automatisée de formes architecturales complexes.

Marie Fauconnet nous montre en quoi le droit sert à stabiliser des rapports entre acteurs. Cependant celui-ci ne prendra effet que dans la limite de son appropriation par les citoyens. Ainsi alors qu'en Suisse, le recours au droit bloque bien des processus, en France, la non appropriation

des
règlements
d'urbanisme
par le grand
public laisse
souvent le
champ libre à
une équipe de
techniciens du
projet urbain,
qui peut
décider
quasiment
seule de
l'avenir entier
d'un morceau
de ville. Le
projet est
largement
orienté autour
de la forme.
Les usagers
habitants ou
équipe de
sciences
sociales sont
rarement
intégrés au
projet. Une
opération
entièrement
pensée en
tant que
forme sans en
imaginer les
appropriations
et usages peut
aussi mener à
bien des
échecs.

Cette question
de la relation
entre forme,
pouvoir et
usages autour
du projet
urbain est

d'ailleurs un
sujet
d'actualité en
Suisse. Depuis
quelques
temps, l'office
fédéral du
développement
territorial
cherche à
réunir des
spécialistes de
l'aménagement
pour
réfléchir à la
définition de
« projet
urbain
suisse ». Au
cours de ces
discussions,
plusieurs
points
reviennent
toujours :
Quels
instruments
institutionnels
et juridiques
mettre en
place ?
Comment
penser des
normes
adaptables
selon le
contexte ?
Comment
intégrer la
dimension
sociale dans
les projets
urbains ?
Quelles forme
et qualité
architecturale
donner au
projet ?

Finale-
ment,
nous
pou-
vons
nous
poser
la
ques-
tion
si
nous
ne
pen-
sons
pas
avant
tout
la
forme
en
fonc-
tion
de
son
regard
disci-
plinaire.
Com-
ment
pen-
ser
la
plu-
ralité
de
l'ex-
pé-
rience
de
la
forme
?
Com-
ment
met-
tre
en
forme
la
com-
plexité
sociale
afin
de
pren-
dre
en
com-
pte
la
logique
d'usage
dans
la
con-
cep-
tion
ur-
baine
et
archi-
tecture-
rale
?
Com-
ment
ren-
dre
com-
pte
du
rap-
port
des
per-
son-
nes
à
l'en-
viro-
nne-
ment
con-
struit
et
le
tra-
duire
en
pro-
jet
ur-
bain
?
L'en-
jeu
est
d'ar-
river
à
ima-
giner
nos
formes
ur-
baines
comme
le
pro-
duit
d'une
ré-
flexion
par-
tagée
entre
scien-
ces

juridiques et
techniques,
sciences
humaines et
esthétiques.

Le lundi 19 janvier 2009 à 00:00 . Classé dans . Vous pouvez suivre toutes les réponses à ce billet via le [fils de commentaire \(RSS\)](#). Les commentaires et pings ne sont plus permis.